

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2018

Le 31 mai 2019

Le tableau suivant présente la situation financière de capitalisation du RRUQ au 31 décembre 2018, comparativement à celle au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2018 (millions \$)			31 décembre 2017 (millions \$)		
	Compte général	Réserve PED*	Total	Compte général	Réserve PED*	Total
Actif	4 084	168	4 252	4 066	179	4 245
Passif	(4 301)		(4 301)	(4 308)		(4 308)
Surplus/(déficit)	(217)	168	(49)	(242)	179	(63)

Degré de capitalisation	98,9 %	98,5 %
Taux de rendement espéré	5,39 %	5,09 %

* PED : provision pour écarts défavorables

Le déficit au compte général de 217 millions \$ au 31 décembre 2018 doit être financé sur une période de 15 ans par des cotisations d'équilibre. La cotisation d'équilibre requise est de 20 M\$ en 2020. Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la moitié de cette somme (10 M\$) provient de la réserve accumulée (PED), et l'autre moitié est financée par des cotisations des participants et des employeurs.

Le tableau suivant présente la répartition du taux de cotisation salariale qui sera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, comparée avec celle en vigueur en 2019, en pourcentage du salaire ajusté*. Le taux de cotisation total sera le même en 2020 qu'en 2019 :

	Cotisation salariale 2020 (% du salaire ajusté*)	Cotisation salariale 2019 (% du salaire ajusté*)
Cotisation d'exercice	9,81 %	9,69 %
Cotisation de stabilisation	0,89 %	0,83 %
Cotisation d'équilibre	1,01 %	1,19 %
Total	11,71 %	11,71 %

* Le salaire ajusté est le montant sur lequel la cotisation salariale est calculée. Il est égal au salaire réduit de 25 % du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec (57 400 \$ en 2019).

Finalement, le tableau suivant présente la situation financière de solvabilité du RRUQ au 31 décembre 2018, comparativement avec celle au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2018 (millions \$)	31 décembre 2017 (millions \$)
Actif	4 243	4 237
Passif	(5 505)	(5 483)
Surplus/(déficit)	(1 262)	(1 246)
Degré de solvabilité	77,1 %	77,3 %

Le degré de solvabilité du RRUQ est appliqué lors de l'acquittement des prestations payées sous forme de sommes forfaitaires à la suite de cessations de participation au RRUQ.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat du RRUQ au 418 654-3850 ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à services-participants@rruq.ca.